

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
27 Mai 2016**

**OBJET :** Avis du Département sur le projet de PLU de Saint-Andiol arrêté le 11 février 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A émis un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Saint-Andiol arrêté le 11 février 2016, sous réserve de prendre en considération les remarques concernant les Emplacements Réservés (ER) au bénéfice du Département et celles concernant l'extension de la zone d'activités de Saint-Roch.

à l'Unanimité

**ADOPTE**

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice par intérim  
du Service des Séances de l'Assemblée**